

REGALIS®

Conditions d'application

POMMIER :

- Dose totale maximum par saison : 0,25 kg/ha.
- Fractionner en deux applications :

1^{ère} APPLICATION (0,125 kg/ha)

Il est important de réduire la vigueur à un stade précoce, **dès 3 à 5 cm de longueur des nouvelles pousses** (soit en général 3 à 5 feuilles développées).



2^{ème} APPLICATION (0,125 kg/ha)

3 à 4 semaines après (en période de pousse).

REMARQUES :

- Réaliser le traitement par temps pouvant, sur une végétation sèche. Éviter un traitement par températures chaudes

COMPOSITION

10 % de prohexadione-calcium

FORMULATION

Granulés dispersibles

CONDITIONNEMENT

Bidon de 1 kg

AUTORISATION DE VENTE

N° 2010632

CLASSEMENT TOXICOLOGIQUE

Sans classement

DÉLAI D'EMPLOI AVANT RÉCOLTE (DAR)

55 jours

LIMITE MAXIMALE DE RÉSIDUS (LMR)

0,05 mg/kg

(> 22°C à la 1^{ère} application)
ou par faible hygrométrie ou
lorsqu'une pluie est à craindre
dans les 2 heures qui suivent.

- Si de l'eau dure (plus de 30 degrés français) doit être utilisée pour préparer la bouillie, ajouter un conditionneur d'eau à base de sulfate d'ammonium.
- Réduire la dose de 20 à 50 % dans les situations de faible vigueur et sur les jeunes vergers (moins de 4 ans).
- REGALIS® doit toujours être employé sur une culture en bon état de végétation et de fructification, conduite dans des conditions normales correspondant à la variété choisie.
- Ne pas traiter sur des plantes en situation de stress ou susceptibles de subir un stress hydrique ou lorsque de fortes amplitudes thermiques sont à craindre.
- Il est important de soigner la pulvérisation : répartition homogène de la bouillie sur la végétation ; volume de bouillie conseillé supérieur à 750 l/ha.
- Respecter un intervalle de 3 jours entre l'application de REGALIS® et celle de spécialités à base de gibberellines.
- Compatibilités : pour tout mélange, se reporter à la liste des mélanges officiellement enregistrés sur le site internet du Ministère de l'Agriculture.
- Eviter l'entraînement du brouillard de pulvérisation sur les cultures voisines (danger de raccourcissement).
- Rincer soigneusement l'appareil de pulvérisation après usage.



CCB 366 / REG / VAL / 12.04 cc

REGALIS®

Augmenter votre rentabilité est une question de taille !



pour :

- Diminuer les coûts de taille
- Un meilleur équilibre entre croissance végétative et mise à fruit
- Une meilleure pénétration de la lumière
- Protéger les filets para-grêle



Substance de croissance
pour pommiers

BASF

The Chemical Company

Retrouvez l'ensemble de nos informations produits sur www.bASF-agro.fr

BASF Agro S.A.S - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 ECULLY Cedex - Tél. : 04 72 32 45 45 - Fax : 04 78 34 26 86

REGALIS® : marque déposée BASF - Lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation. Dans tous les cas, respecter les bonnes pratiques agricoles.

BASF

The Chemical Company

REGALIS® pour augmenter la rentabilité de votre verger.



Économie sur les temps de taille :

REGALIS® agit en réduisant la vigueur végétative, ce qui provoque une diminution de la croissance des rameaux, et du nombre de gourmands émis par les arbres. Il en résulte une économie substantielle du temps consacré aux chantiers de taille :

- **la taille estivale devient souvent inutile,**
- **la taille hivernale est notablement diminuée.**

La réduction du temps de taille hivernale peut varier dans des proportions importantes ; dans des conditions optimales elle peut atteindre 40 à 50 %. L'économie moyenne de temps obtenue sur la taille hivernale dans les essais est d'un tiers par rapport aux témoins non traités REGALIS®. D'autre part, l'ensemble des interventions effectuées sur les arbres en est facilité comme l'accessibilité des fruits à la récolte, le temps de repliage des filets para-grêle,...

% d'économie obtenue sur le temps de taille hivernale :

ESSAIS	RÉDUCTION DU TEMPS DE TAILLE (en % du témoin non traité)
Angers 2001	45 %
Avignon 2001	52 %
Nérac 2001	52 %
Toulouse 2001	15 %
Chambre d'Agriculture (82) 2001	19 %
Winchester (USA)	50 %
SRPV Limousin 2001	3 %
SRPV Val de Loire 2001	35 %
Avenir qualité (04) 2003	23 %
Avenir qualité (04) 2004	32 %
MOYENNE 10 ESSAIS	33 %

Les autres avantages de REGALIS®

Les effets positifs de REGALIS® liés à la réduction de la vigueur se manifestent aussi par :

- **une végétation plus ouverte offrant une meilleure exposition des fruits à la lumière propice à des effets bénéfiques sur la qualité,**
- **une meilleure pénétration de la pulvérisation dans la végétation,**
- **une augmentation de la nouaison.**

Meilleur équilibre entre croissance végétative et mise à fruit : Les assimilats non utilisés pour l'elongation des rameaux peuvent être orientés vers la production de fruit, ou être mis en réserve.



Chambre d'Agriculture du Tarn et Garonne, Pink Lady



Chambre d'Agriculture du Tarn et Garonne, Pink Lady

FILETS PARA-GRÈLE :
LIMITATION DES RAMEAUX VIGOUREUX



Etudes sur le feu bactérien : Des travaux sont en cours pour étudier l'effet de REGALIS® sur les mécanismes de défense naturelle des arbres notamment vis-à-vis du feu bactérien.

REGALIS®, un produit qui répond aux nouvelles attentes des utilisateurs, des consommateurs et qui respecte l'environnement : REGALIS® respecte les auxiliaires, la faune et le milieu naturel; il s'intègre parfaitement dans les programmes de lutte raisonnée ou intégrée.

Possibilité d'orienter la formation des arbres par pulvérisation dirigée : REGALIS® peut être pulvérisé sur des zones cibles, comme la partie haute de la végétation pour faciliter la taille sur les parties difficiles à atteindre ou pour protéger les filets para-grêle des rameaux vigoureux.

Employé dans le cadre des "Bonnes Pratiques Agricoles", il ne laisse pas de résidus détectables (au seuil de détection).

Alimentation infantile : REGALIS® répond aux exigences de la production des fruits destinés à l'alimentation infantile.